

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 24**Pouvoirs : 05**Excusé : 00**Absent : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 29*

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline - M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles - M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie - Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. MARIN Michel – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. CALMET Pierre - Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. DEZERAUD Philippe.

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Mme ROCHE Mathilde.

6. ATTRIBUTION DU MAPA N°2024-05 HEBERGEMENT ET INFOGERANCE DU SYSTEME INFORMATIQUE

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune a passé un marché public pour l'infogérance et l'hébergement du système informatique afin d'être accompagné par un prestataire en capacité de fournir :

- des matériels informatiques ;
- des licences informatiques et de sécurité ;
- des services de maintenance ;
- des services d'infogérance et de maintien en conditions opérationnelles du système d'information ;
- des services d'infrastructures hébergées IAAS.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an. Il fera l'objet d'une reconduction tacite dans la limite de 3 reconductions de 12 mois soit 4 ans au maximum.

Après publication du 13 mai 2024 au 14 juin 2024, 2 offres ont été reçues : la société SYMEXO et la société COMLIGHT.

La commission ad hoc, qui s'est réunie le 20 août 2024, est favorable à l'attribution dudit marché à la société SYMEXO 29, rue Jean Giroux, 34000, MONTPELLIER, pour un montant annuel HT selon prix DQE de 173 514 €.

Le montant minimum du marché est fixé à 0 € HT / an et le montant maximum est fixé à 55 000 € HT par an soit 220 000 HT sur la totalité du marché (4 ans).

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

D'approuver l'attribution dudit marché à la société SYMEXO.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT